



Sarl familiale

Par JI5a

Bonjour,
Meilleurs vœux 2025

Je vais essayer d'être claire : en 2011 j'ai repris les parts de la sarl de mon époux (1/3) et ses frères.
Depuis je n'ai assisté à aucune AG, exceptionnelle ou pas et signé aucun document si ce n'est la dernière AG à laquelle
je n'ai pas participé mais ai été convoqué par courrier avec A. R.
Déjà, ça, qu'en pensez-vous ?
A. Malard

Par ESP

Bonjour et bienvenue
Est-ce un problème de non convocation ou de non organisation d'AG ?

Par JI5a

Bonjour

De non convocation,

Par isernon

bonjour,

il me semblait avoir déjà répondu à ce message.

le point que je soulevais est de savoir si une personne suite au décès de son époux(se), pouvait reprendre les parts
qu'il(elle) possédait dans une sarl de famille puisque sa spécificité est d'être formée par les membres d'une même
famille dont ne fait plus partie le veuf ou la veuve.

ce qui pourrait expliquer le silence des membres de cette SARL familiale.

salutations

Par JI5a

Mon mari n'est pas décédé, il m'a transféré ses parts